



FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Soixante-quatorzième session

Rome, 5-6 décembre 2001

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À LA

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DÉMOCRATIQUE D'ÉTHIOPIE

POUR LE

PROGRAMME D'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE RURALE

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME	iv
RÉSUMÉ DU PRÊT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur financier	1
B. Enseignements tirés de l'expérience antérieure du FIDA	2
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec l'Éthiopie	3
DEUXIÈME PARTIE - LE PROGRAMME	6
A. Champ d'application du programme et groupe cible	6
B. Objectifs et portée	7
C. Composantes	7
D. Coûts et financement du programme	9
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	12
F. Organisation et gestion	13
G. Justification économique	13
H. Risques	13
I. Impact sur l'environnement	14
J. Aspects novateurs	14
TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	14
QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION	15
ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ	17



APPENDICES

I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II. PREVIOUS IFAD LOANS AND GRANTS TO ETHIOPIA (PRÊTS ET DONNS ANTÉRIEURS DU FIDA À L'ÉTHIOPIE)	2
III. DYNAMIC LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE)	3
IV. COSTS AND FINANCING (COÛTS ET FINANCEMENT)	8
V. ORGANIZATIONAL STRUCTURE (ORGANIGRAMME)	10

TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Birr (ETB)
1,00 USD	=	8,5 ETB
1,00 ETB	=	0,12 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

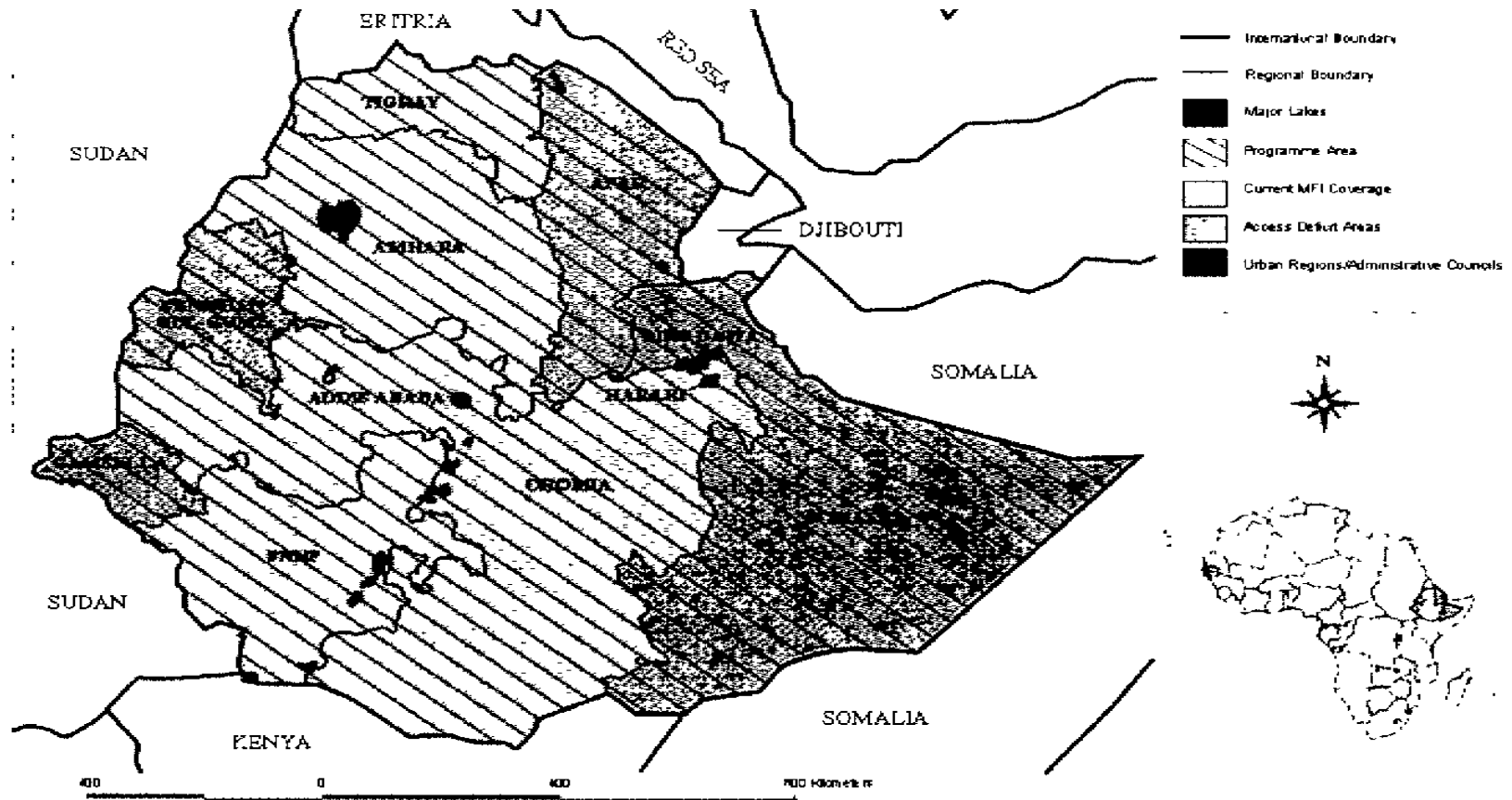
AIEMF	Association des institutions éthiopiennes de microfinancement
ARTP	Projet de recherche et de formation agricoles
BAfD	Banque africaine de développement
BDE	Banque de développement de l'Éthiopie
BFPC	Bureau fédéral de promotion des coopératives
BNE	Banque nationale d'Éthiopie
BRPC	Bureau régional de promotion des coopératives
COSOP	Exposé des options et stratégies d'intervention par pays
DISRP	Document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté
IDA	Association internationale de développement
IIDA	Industrialisation impulsée par le développement agricole
IMF	Institutions de microfinancement
ONG	Organisation non gouvernementale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNVA	Programme national de vulgarisation agricole
SCREC	Société coopérative rurale d'épargne et de crédit
SIG	Système informatique de gestion
UCGP	Unité de coordination et de gestion du programme
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DÉMOCRATIQUE D'ÉTHIOPIE

Année budgétaire

7 juillet - 6 juillet

CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME



Source: Mission d'évaluation prospective

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.



RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DÉMOCRATIQUE D'ÉTHIOPIE

PROGRAMME D'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE RURALE

RÉSUMÉ DU PRÊT

INSTITUTION INITIATRICE:	FIDA
EMPRUNTEUR:	République fédérale démocratique d'Éthiopie
ORGANISMES D'EXÉCUTION:	Institutions de microfinancement (IMF), sociétés coopératives rurales d'épargne et de crédit (SCREC), unions coopératives, Banque nationale d'Éthiopie (BNE), Banque de développement de l'Éthiopie (BDE), banques commerciales (BC), Association des institutions éthiopiennes de microfinancement (AIEMF), Bureaux fédéraux et régionaux de promotion des coopératives (BFPC et BRPC)
COÛT TOTAL DU PROGRAMME:	88,7 millions de USD
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	20,15 millions de DTS (équivalant approximativement à 25,7 millions de USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
COFINANCEUR:	Banque africaine de développement (BAfD)
MONTANT DU COFINANCEMENT:	37,5 millions de USD
CONDITIONS DU COFINANCEMENT:	À déterminer
EMPRUNTEURS:	Gouvernement: 4,5 millions de USD BDE/BC: 20,2 millions de USD IMF: 844 000 USD
INSTITUTION CHARGÉE DE L'ÉVALUATION PROSPECTIVE:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	Association internationale de développement (IDA)



NOTE DE PRÉSENTATION

Qui sont les bénéficiaires? Ce sont environ 1,5 million de ménages ruraux pauvres, qui auront accès à des services financiers améliorés et fiables, soit comme clients des institutions de microfinancement (IMF), soit comme membres des sociétés coopératives rurales d'épargne et de crédit (SCREC). Avec un revenu annuel par habitant inférieur à 110 USD, la plupart des bénéficiaires vivent au-dessous du seuil national de pauvreté, défini comme étant le niveau de revenu nécessaire pour assurer la ration journalière minimum de 2 200 calories par adulte recommandée par l'Organisation mondiale de la santé. Les ménages considérés vivent nettement au-dessous du seuil de pauvreté de 1 USD par jour reconnu à l'échelle internationale. Environ 15-20% d'entre eux sont, en droit, des ménages dirigés par une femme.

Pourquoi sont-ils pauvres? La pauvreté des ménages bénéficiaires s'explique par: i) le peu de biens dont ils disposent (moins d'un hectare de terres en moyenne); ii) le manque d'accès à des services financiers fiables, indispensables à la diversification et à l'intensification de l'agriculture, notamment en ce qui concerne l'adoption de techniques améliorées de culture et d'élevage; iii) les sécheresses fréquentes, affectant des systèmes d'exploitation qui reposent essentiellement sur la culture pluviale et qui sont caractérisés par une consommation d'intrants limitée et une production faible; iv) l'insuffisance des infrastructures rurales et sociales de base; v) l'instabilité politique et sociale; et vi) des politiques publiques malavisées dans le passé, et notamment le désintérêt vis-à-vis de l'agriculture dont a fait preuve le régime militaire (*derg*). La pauvreté est en outre exacerbée par le nombre élevé d'inactifs par rapport aux actifs au sein des ménages (48% environ).

Comment profiteront-ils du programme? Le programme facilitera l'accès des bénéficiaires à des services financiers réguliers et fiables, ce qui leur permettra, entre autres, d'adopter des techniques de production agricole améliorées et d'entreprendre des activités rémunératrices para-agricoles et extra-agricoles, en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et les revenus des familles. À l'heure actuelle, les bénéficiaires n'ont pas accès aux services bancaires, d'une part parce que ces derniers sont peu développés et d'autre part parce qu'eux-mêmes sont incapables d'offrir les garanties requises sous la forme d'actifs corporels. Ils doivent donc s'en remettre à la famille, aux amis et aux prêteurs sur gages pour l'obtention de crédit à la consommation et à la production, et ce à des taux d'intérêt fréquemment exorbitants, ce qui les enfonce encore davantage dans la pauvreté. En réduisant les taux d'intérêt acquittés par les bénéficiaires, le programme contribuera à une redistribution positive des revenus. En outre, grâce à un meilleur accès à des services financiers efficaces, les bénéficiaires pourront se constituer une base d'actifs en mettant à profit des possibilités inexploitées de diversification de l'agriculture et de formation de revenu. Les femmes, en particulier, pourront se livrer au négoce et à d'autres activités lucratives qui seraient, sinon, hors de portée pour elles faute de disposer de fonds de roulement. Forts de leur revenu accru, les ménages seront mieux armés pour absorber les chocs extérieurs et accéder aux infrastructures sociales essentielles, sans lesquelles on ne saurait faire reculer durablement la pauvreté.

Comment les bénéficiaires participeront-ils au programme? Les IMF ont, par définition, pour mission d'apporter des services financiers aux ménages ruraux pauvres. Le plafond actuel de leurs prêts fixé à 5 000 ETB (588 USD), vise clairement à toucher un nombre croissant de paysans très pauvres. Le montant moyen de leurs prêts est actuellement inférieur à 100 USD. Les bénéficiaires se constituent en groupes pour accéder aux services financiers des IMF. Le programme soutiendra les IMF en institutionnalisant un processus structuré d'éducation des clients en vue d'instaurer un climat de confiance et d'encourager le sens de la discipline en matière de crédit. Il soutiendra aussi un échange annuel de visites concernant environ 14 000 animateurs de centres et de groupes, au cours desquelles ceux-ci se feront mutuellement part de leur expérience respective en matière d'activités de microfinancement réussies menées dans d'autres régions du pays. Le programme aidera les IMF à dispenser des cours de préparation aux affaires à environ 40 000 clientes pendant la période de



réalisation du programme. Il appuiera aussi la réalisation d'une centaine d'études de référence en vue de diversifier les produits financiers et d'internaliser les politiques et stratégies afin de mobiliser les bénéficiaires et de renforcer leur pouvoir d'action. De même, et cela est tout aussi important, il encouragera les IMF à diversifier leur régime de propriété en offrant des parts sociales aux ménages bénéficiaires afin, notamment, d'accroître la transparence et la responsabilisation. Dans le sous-secteur des coopératives, le programme renforcera l'autonomie des bénéficiaires au travers de la promotion de la création de 3 375 SCREC autosuffisants, autogérés et à assise communautaire, qui joueront le rôle d'intermédiaires financiers et dont les activités consisteront notamment à éduquer leurs membres et à les former.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À
LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DÉMOCRATIQUE D'ÉTHIOPIE
POUR LE
PROGRAMME D'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE RURALE

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République fédérale démocratique d'Éthiopie d'un montant de 20,15 millions de DTS (équivalant approximativement à 25,7 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement du programme d'intermédiation financière rurale. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il sera administré par l'Association internationale de développement (IDA) en tant qu'institution coopérante du FIDA.

**PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA
STRATÉGIE DU FIDA¹**

A. L'économie et le secteur financier

1. **Le contexte intérieur.** Avec environ 63 millions d'habitants, l'Éthiopie vient au deuxième rang des pays de l'Afrique subsaharienne par la population. Au cours des trois dernières décennies, sa structure socio-politique s'est transformée, passant d'abord d'une monarchie quasi féodale à un État marxiste caractérisé par la planification centralisée des activités économiques, la prééminence du rôle de l'État et la propriété publique de l'appareil productif, puis à une économie de marché libéralisée. La mise en oeuvre de réformes de fond, portant sur les institutions et l'orientation de l'action des pouvoirs publics, axée sur l'instauration d'un climat de probité et visant à venir en aide aux petits exploitants et à lutter contre la pauvreté dans le cadre de divers programmes d'ajustement structurel, a soutenu la croissance économique, dont le taux s'est établi en moyenne à environ 6% l'an entre 1992-1993 et 1997-1998. Le contrôle des prix a été aboli, la monnaie a été dévaluée, les entreprises d'État ont été démantelées et des incitations appropriées ont été données au secteur privé, notamment aux 7,5 millions de petits exploitants qui contribuent à hauteur de quelque 95% au produit intérieur brut (PIB) d'origine agricole. Ces mesures ont contribué à la stabilité macroéconomique, au recul de l'inflation et à la réduction des déficits des finances publiques.

2. L'Éthiopie est une société agraire. L'agriculture y représente environ 50% du PIB, produit environ 70% des matières premières nécessaires au secteur industriel, engendre plus de 90% des recettes d'exportation et fournit environ 80% des emplois. C'est aussi la principale source de revenus pour près de 85% de la population. En dépit de son potentiel élevé en matière de développement de l'agriculture, l'Éthiopie est l'un des pays les plus pauvres du monde, avec un revenu annuel par habitant de 110 USD, soit le quart environ de la moyenne dans l'Afrique subsaharienne. La pauvreté est structurelle et endémique et est beaucoup plus grande dans les campagnes (47%) que dans les zones urbaines (33%). Au demeurant, son incidence et sa gravité sont cependant élevées dans toutes les régions rurales, avec peu de variations.

¹ Voir l'appendice I pour de plus amples informations.



3. **Le secteur financier.** Le système bancaire commercial de l'Éthiopie, qui a été dominé traditionnellement par les entreprises d'État, n'a pas été en mesure de répondre aux besoins des ménages ruraux pauvres, essentiellement en raison du peu de biens de ces derniers, des coûts élevés de transaction pour les bailleurs de fonds et les emprunteurs, de la faiblesse du rayon d'action géographique des organismes bancaires, de l'insuffisance des compétences de son personnel en matière de microfinancement et de l'absence de techniques de prêt appropriées pour la gestion des risques. Dans le passé, ce sont les organisations non gouvernementales (ONG) à vocation sociale et dispensatrices d'aide en cas de situations d'urgence qui ont été les plus actives dans l'apport de crédit aux ménages ruraux pauvres dans le cadre de programmes appuyés par des donateurs. Les mécanismes de crédit des ONG n'ont cependant pas encouragé la viabilité financière, et leur portée globale a été assez limitée. En outre, le système de prêts pour la fourniture d'intrants garantis par le gouvernement au titre du programme national de vulgarisation agricole (PNVA), qui a touché jusqu'à 2,5 millions de petits exploitants, a réduit et affaibli dans une mesure disproportionnée l'efficacité des services décentralisés de vulgarisation agricole. En raison du sous-développement des marchés financiers ruraux, ce sont les amis, les parents et les prêteurs sur gages qui sont les principales sources de crédit pour les ménages ruraux pauvres, et ce à des taux d'intérêt fréquemment exorbitants pouvant aller jusqu'à 400% l'an.

4. **Le sous-secteur du microfinancement.** Le rayonnement limité du système bancaire commercial et des systèmes de crédit appuyés par les ONG, tout comme l'incertitude entourant l'avenir du programme de prêts à la fourniture d'intrants, ont incité le gouvernement à mettre en place un cadre juridique et administratif propice à la croissance des institutions de microfinancement (IMF) et des sociétés coopératives rurales d'épargne et de crédit (SCREC). Depuis la Proclamation 40/1996, la Banque nationale d'Éthiopie (BNE) a agréé 19 IMF. Au cours des quatre dernières années, le secteur du microfinancement a connu une croissance spectaculaire, avec un réseau d'environ 500 agences et succursales, un portefeuille de prêts remarquable d'environ 33,5 millions de USD, une épargne nette d'environ 16 millions de USD et une diffusion accrue touchant près de 500 000 ménages ruraux pauvres. Plus de 40% des clients de ce secteur sont des femmes. Ses performances financières sont bonnes dans l'ensemble, la viabilité opérationnelle ayant été en moyenne de 135% ces trois dernières années. Toutefois, en dépit d'une croissance rapide, les activités du secteur n'atteignaient encore au total que moins de 5% des ménages ruraux au 31 décembre 2000. Les Éthiopiens ont une longue tradition d'épargnants, ainsi qu'en témoigne la prolifération d'organisations non officielles d'épargne et de crédit par tournante comme les *iqubs* et les *iddirs*. Le pays peut aussi s'appuyer sur les coopératives d'épargne et de crédit qui ont toujours bien réussi dans les zones urbaines. Le cadre juridique et administratif récemment mis en place par le gouvernement augure bien du développement des SCREC indépendantes du pouvoir, détenues et gérées par leurs membres.

B. Enseignements tirés de l'expérience antérieure du FIDA

5. Au cours des deux dernières décennies, le FIDA a apporté son concours à l'Éthiopie au moyen de prêts assortis de conditions particulièrement favorables et de dons, pour un montant équivalant à 133 millions de USD utilisé pour le financement de neuf projets de développement. Cinq d'entre eux ont été cofinancés par la Banque mondiale, qui a aussi fait office d'institution coopérante pour sept projets. Quatre des neuf projets sont en cours d'exécution. Le but essentiel de ces projets était d'accroître les revenus et d'asseoir la sécurité alimentaire des ménages par le biais d'une augmentation durable de la production et de la productivité agricoles, de la fourniture efficace des services de soutien de base, de la remise en état et du développement de petits réseaux d'irrigation détenus et gérés par les agriculteurs, de la promotion d'activités rémunératrices et du renforcement des capacités au niveau local.

6. L'un des principaux enseignements tirés de l'expérience, à la suite particulièrement des réformes de fond entreprises par le gouvernement sur les plans des institutions et des politiques



générales, c'est qu'il est capital, pour obtenir des succès durables, d'intégrer d'emblée et totalement la coordination, la gestion et l'exécution des projets au cadre institutionnel régional décentralisé. Deuxièmement, pour stimuler la prise en charge au niveau local – qui est tout aussi importante pour garantir l'exécution dans les délais et la viabilité – les projets de développement devraient être compatibles avec les politiques d'investissement du secteur, en plus d'être conformes aux priorités des administrations régionales qui ne cessent de gagner en autonomie. Les projets d'investissement devraient inclure des dispositifs pratiques pour renforcer la capacité institutionnelle des administrations régionales, en particulier aux niveaux de la zone et du *woreda* (district) et sur le terrain.

7. Troisièmement, l'expérience donne à penser qu'il est à la fois possible et nécessaire de s'assurer la participation effective des bénéficiaires pour garantir la pérennité des investissements. La participation active des ménages bénéficiaires a été décisive pour la multiplication réussie des semences améliorées par environ 45 234 petits exploitants dans le cadre du système de production et de commercialisation des semences au niveau des exploitations (composante production de semences non institutionnalisée) relevant du projet de développement des systèmes semenciers cofinancé par l'IDA. De plus, les centres de recherche agricole fédéraux et régionaux créent les uns et les autres des groupes de recherche réunissant des agriculteurs afin de renforcer les liens entre les services décentralisés de vulgarisation agricole, les exploitants qui en sont les utilisateurs finals et le système national de recherche agricole dans le cadre du projet de recherche agricole et de formation (ARTP), en cours d'exécution et cofinancé par le FIDA.

8. Quatrièmement, l'expérience montre nettement que le FIDA peut influencer favorablement sur l'orientation de la politique et des ressources publiques en faveur des ruraux pauvres. Pour ce faire, le Fonds a encouragé la réalisation d'enquêtes de référence approfondies en tant qu'instruments utiles pour cibler les programmes d'investissement et pour leur donner le plus grand impact possible sur la sécurité alimentaire et les revenus des ménages. Jusqu'à présent, ces enquêtes ont servi à mieux définir le programme des nouveaux centres de recherche agricole appuyés par le FIDA dans le cadre du projet ARTP. Dans ces centres, la recherche s'occupe aussi des techniques de production qui pourraient alléger le fardeau des travaux agricoles qui pèse principalement sur les femmes. L'Organisation éthiopienne de recherche agricole (EARO) en a compris l'intérêt et a élargi les enquêtes aux 18 zones agro-écologiques du pays afin d'obtenir que le système national de recherche agricole réponde désormais de plus près aux besoins et priorités des ménages ruraux pauvres.

9. Cinquièmement, l'expérience enseigne que l'on peut certes se reposer sur les systèmes publics en place en matière de comptabilité et d'établissement de rapports pour suivre l'avancement des programmes d'investissement sur les plans financier et matériel, mais que l'absence de données de référence fiables affaiblit le contrôle des résultats et les évaluations d'impact. L'examen à mi-parcours du projet de crédit et de développement des coopératives dans la région Sud, en cours, a confirmé qu'il est difficile, en l'absence de ces données, d'évaluer l'impact potentiel des investissements relevant du projet sur les ménages bénéficiaires. On a cependant remédié à ce problème au moyen de l'étude complète de référence réalisée et achevée récemment par le FIDA dans le cadre de la mise en place d'infrastructures sociales complémentaires, cofinancé par le Fonds belge de survie (FBS).

C. Stratégie de collaboration du FIDA avec l'Éthiopie

10. **Cadre stratégique national.** Dans le cadre de la stratégie à long terme d'industrialisation impulsée par le développement agricole (IIDA) de l'Éthiopie, le secteur agricole a été reconnu à juste titre comme étant le moteur d'une croissance économique rapide et équitable. Le document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DISRP), publié récemment, a donné une occasion unique de revoir et d'actualiser la stratégie IIDA en la rendant compatible avec l'exposé des options et stratégies d'intervention par pays (COSOP), qui a été examiné et approuvé en accord avec le gouvernement. La stratégie du FIDA pour l'Éthiopie préconise l'adoption de programmes



d'investissement susceptibles d'avoir le plus grand impact favorable sur la sécurité alimentaire et les revenus des ménages au travers, essentiellement, d'une augmentation régulière de la production et de la productivité agricoles. À l'heure actuelle, l'appui du FIDA à l'Éthiopie porte sur le développement et le relèvement participatifs des petits réseaux d'irrigation détenus et gérés par les agriculteurs; la mise au point participative de techniques de production agricole améliorées; la multiplication de variétés de semences améliorées par les petits exploitants; et l'établissement de coopératives de services polyvalentes. La durabilité à long terme de ces projets d'investissement, notamment l'adoption rapide des techniques de production améliorées indispensables à la diversification et à la commercialisation des produits de la petite agriculture, a cependant été entravée par l'absence d'accès des bénéficiaires à des services financiers fiables.

11. **Stratégie de lutte contre la pauvreté de l'Éthiopie.** Pour consolider la stratégie IIDA, le gouvernement a lancé des réformes de politique générale et institutionnelles fondamentales afin de transformer l'économie, restée jusqu'ici à planification centralisée en une économie de marché libéralisée, notamment par la dévolution des pouvoirs et des responsabilités aux administrations régionales. Il s'est également lancé dans des programmes d'investissement sectoriels pour améliorer l'efficacité et la productivité de l'économie et pour contribuer à la mise en place d'infrastructures sociales et rurales complémentaires. En l'absence d'arrangements institutionnels permettant la fourniture de crédit agricole, le gouvernement a mis sur pied un vaste système de prêts pour la fourniture d'intrants dans le cadre du PNVA afin de fournir de meilleurs intrants à environ 2,5 millions d'agriculteurs. Allié aux réformes portant sur les institutions et sur les politiques générales, à de bonnes conditions météorologiques et à la stabilité politique, ce programme a permis d'accroître la production céréalière et donc de réduire les importations de vivres dans une mesure sans précédent. La quasi-totalité de cette production est le fait de petits exploitants cultivant en moyenne une superficie inférieure à 1 ha. L'augmentation de la production céréalière montre à l'évidence qu'il est possible de combler le déficit vivrier du pays à l'aide de ressources internes conformément à la stratégie IIDA.

12. Toutefois, dans le cadre du PNVA, le rôle des agents de vulgarisation sur le terrain a été élargi de manière à inclure la distribution d'intrants et la gestion du crédit y afférent. Comme il n'existe pas d'arrangements institutionnels de rechange, ce rôle élargi peut se justifier en tant que solution de fortune inspirée par les objectifs immédiats de la stratégie IIDA. Devant continuellement s'occuper du programme de prêts à la fourniture d'intrants, les agents de vulgarisation ont cependant perdu de leur efficacité en étant détournés de leurs fonctions premières. Cette situation a eu également tendance à entraîner des conflits entre eux et les exploitants, d'où une altération du climat de confiance essentiel à l'efficacité des services de vulgarisation. Les agents de développement sont, quant à eux, mal équipés et mal formés pour administrer le programme de prêts à la fourniture d'intrants. Le DISRP comme le COSOP ont tous deux reconnu à juste titre qu'il fallait établir un cadre institutionnel permettant de fournir efficacement des services financiers aux ménages ruraux et retirer par ailleurs graduellement aux agents de vulgarisation le soin de gérer les prêts à la fourniture d'intrants, car il s'agissait d'une condition *sine qua non* de la mise en oeuvre de la stratégie IIDA.

13. **Les activités de lutte contre la pauvreté d'autres donateurs importants.** Conformément à la Proclamation 40/96, les ONG locales et internationales ont converti en IMF leurs opérations d'épargne et de crédit. Au cours des cinq dernières années, l'ONG américaine Volunteers in Overseas Cooperative Assistance (VOCA) a encouragé, avec le soutien financier de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), la création de coopératives de services polyvalentes, de SCREC et d'unions coopératives de commercialisation en tant qu'intermédiaires indépendants sur les plans politique et financier. En outre, VOCA a renforcé les moyens institutionnels des bureaux décentralisés régionaux de promotion des coopératives, grâce notamment à l'établissement d'un système de garantie du crédit, doté de 1,2 million de USD, rattachant les unions coopératives à la Banque d'Abyssinie. L'USAID se propose de fournir un soutien supplémentaire en fondant des écoles de formation au mouvement coopératif.



14. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a l'intention de soutenir un programme limité de microfinancement, destiné principalement au renforcement des capacités des IMF dans les zones urbaines. L'Union européenne envisage d'appuyer les travaux de supervision et d'assurance et les opérations bancaires internationales de la BNE, tout en contribuant au développement des microentreprises. Ces investissements viendront compléter le programme, qui offre au FIDA comme aux partenaires pour le développement une occasion unique d'harmoniser les différentes démarches de donateurs, de créer des synergies et d'éviter les chevauchements.

15. **La stratégie du FIDA en Éthiopie.** Il ressort des données disponibles qu'à l'exception notable de la région d'Oromia productrice d'*enset*, la plupart des zones rurales, où vivent au moins 85% de la population, sont touchées dans des proportions sensiblement égales par la pauvreté. Il n'est donc guère, voire pas du tout, justifié d'établir un ordre de priorité entre les programmes d'investissement selon les régions. La stratégie IIDA du gouvernement et la stratégie du FIDA pour l'Éthiopie prévoient la mise en oeuvre de programmes de développement sectoriels visant à promouvoir une croissance économique rapide équitablement répartie entre les régions. Dans le cadre des programmes de développement sectoriels, le rôle essentiel du FIDA consiste à utiliser ses ressources limitées pour promouvoir, par un effet de levier, l'orientation des ressources publiques et de l'action gouvernementale vers les programmes d'investissement susceptibles d'avoir le plus grand impact sur la sécurité alimentaire et les revenus des ménages. Sur ce créneau stratégique, le FIDA est appelé à intervenir davantage au stade de la conception et de l'exécution des programmes de développement sectoriels afin d'user de son influence pour que les politiques publiques soient orientées en faveur des ruraux pauvres.

16. La stratégie du FIDA pour l'Éthiopie prévoit en outre que les bénéficiaires participent véritablement à la conception, à la planification et à l'exécution de programmes fondés sur une bonne connaissance et une compréhension claire des besoins pressants et des priorités des ménages ruraux pauvres. La stratégie du FIDA a pour caractéristique majeure d'œuvrer de concert avec les autres partenaires pour le développement afin de mobiliser les ressources supplémentaires qui permettront d'accroître l'impact et de développer les infrastructures rurales et sociales de base, en complément de l'augmentation durable de la production et de la productivité agricoles.

17. **Justification du programme.** La stratégie IIDA tout comme la stratégie du FIDA pour l'Éthiopie reconnaissent que le principal obstacle à une augmentation de la production, de la productivité et des revenus réside, pour la plupart des ménages ruraux, dans le manque d'accès à des services financiers fiables. C'est aussi une grande entrave à la diversification des activités lucratives et à la commercialisation des produits des petits exploitants. Le système bancaire commercial s'est montré dans une large mesure incapable de répondre aux besoins des ruraux pauvres, si ce n'est au moyen des prêts à la fourniture d'intrants garantis par le gouvernement dans le cadre du PNVA. Il est de plus en plus patent que le système des prêts à la fourniture d'intrants n'est pas un mécanisme institutionnel approprié et ne peut pas être utilisé durablement. Le gouvernement a donc l'intention de s'en retirer et de le remplacer par des intermédiaires ruraux financièrement solides. Pour ce faire, il a mis en place un cadre administratif et juridique bien conçu qui devrait aboutir à la création et au fonctionnement d'IMF viables. Au cours des quatre dernières années, 19 IMF agréées en tant que sociétés par actions par la BNE ont montré qu'elles étaient capables d'étendre leur rayon d'action et de mobiliser l'épargne. En dépit de sa croissance rapide, ce secteur n'a toutefois atteint qu'environ 5% des ménages ruraux. C'est surtout le manque de fonds pour l'octroi de prêts et leur faiblesse institutionnelle qui les ont empêchées de toucher un plus grand nombre de ménages. Le programme s'appuiera sur cette expérience valable pour étendre la portée de leur action, tout en assurant leur viabilité fonctionnelle et financière.

18. Un nombre limité d'études de cas dans les régions de l'Amhara et du Tigré semblent montrer que l'accès régulier des ménages ruraux au crédit revêt une importance capitale pour la réduction



durable de la pauvreté, car il permet aux ménages de se procurer des biens en mettant à profit des possibilités inexploitées de diversification et d'obtention de revenus. Il a permis notamment aux ménages ruraux pauvres d'étendre la superficie mise en culture et de récupérer des terres exploitées en sous-traitance de manière inefficace par des métayers. Les femmes, en particulier, ont, semble-t-il, été en mesure d'entreprendre diverses activités génératrices de revenus qui seraient autrement restées hors de leur portée, faute de fonds de roulement. Ces études tendent aussi à montrer que l'accès aux services financiers et l'augmentation de revenu qui en découle permettent aux ruraux pauvres de mieux résister aux chocs externes et d'accéder aux services essentiels sans lesquels il ne saurait y avoir de recul durable de la pauvreté.

19. Le gouvernement a également mis en place un cadre juridique et administratif bien conçu propice à la création de SCREC jouissant d'une indépendance financière et politique en vue de faire parvenir les services financiers jusqu'aux ménages ruraux pauvres. La réussite relative des coopératives financières urbaines, politiquement indépendantes, alliée à la présence généralisée des *iqubs* et des *iddirs* en tant qu'associations d'épargne et de crédit par roulement à assise communautaire, sont de bons arguments pour chercher à promouvoir les SCREC en complément des IMF. Un système financier rural diversifié permettra d'atteindre plus rapidement les ménages ruraux et de satisfaire plus complètement leurs besoins en faisant naître une concurrence qui est source de stabilité et d'efficacité.

DEUXIÈME PARTIE - LE PROGRAMME

A. Champ d'application du programme et groupe cible

20. Conformément à la stratégie du FIDA pour l'Éthiopie, le programme a été conçu comme un investissement d'envergure sectorielle qui vise à remédier à certains des principaux problèmes institutionnels et de politique générale qui revêtent une importance primordiale pour le développement d'un secteur du microfinancement dynamique et robuste. Étant donné l'incidence élevée de la pauvreté et sa répartition relativement uniforme sur l'ensemble des zones rurales de l'Éthiopie, il ne semble guère justifié de cibler les activités du programme par région. Toutefois, les quatre régions densément peuplées que sont l'Amhara, l'Oromia, la région Sud et le Tigré, qui comptent plus de 80% de la population totale et se caractérisent par l'incidence la plus élevée de la pauvreté et la plus grande sévérité de celle-ci, feront l'objet de la plus grande part des activités du programme. Ce sont elles aussi qui constituent le marché potentiel le plus vaste pour les services financiers destinés à l'agriculture comme aux activités extra-agricoles. Le programme encouragera également l'apport de services financiers aux régions rurales mal desservies d'Afar, Ben-Shangul Gumuz, Gambela et Somali, sur la base des conclusions des études de référence actuellement menées en vue de mieux connaître et comprendre les besoins et les priorités des ménages ruraux de ces régions, y compris des éleveurs de troupeaux.

21. Le groupe cible du programme est formé des ménages ruraux vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, défini comme étant le niveau de revenu nécessaire pour satisfaire la ration minimale journalière de 2 200 calories recommandée par l'Organisation mondiale de la santé. Avec un revenu annuel par habitant inférieur à 110 USD, la majorité du groupe cible vit bien au-dessous du seuil absolu de pauvreté de 1 USD par jour reconnu à l'échelle internationale. La plupart de ces ménages ruraux disposent d'avoirs limités, la superficie de leurs terres étant de moins de 1 ha en moyenne. Ils n'ont pas non plus accès aux services essentiels de santé et d'éducation ni à l'eau de boisson. Environ 20% des ménages du groupe cible sont dirigés en droit par une femme. Le rapport élevé entre les inactifs et les actifs (environ 48%) au sein des ménages renforce encore la pauvreté du groupe cible. Le montant moyen des prêts par ménage appartenant au groupe cible devrait passer d'environ 100 à 250 USD au cours de la période de sept ans sur laquelle s'étalera l'exécution du programme.



B. Objectifs et portée

22. Le programme vise à atténuer la pauvreté rurale par le biais d'une augmentation soutenue de la production et de la productivité agricoles, et des revenus des familles d'agriculteurs. Il a pour objectifs essentiels d'étendre le rayon d'action et la pénétration financière des IMF par le développement institutionnel et par l'apport de fonds propres et de fonds pour l'octroi de crédits; de mettre en place une structure bancaire communautaire en encourageant l'implantation de coopératives financières rurales de base, détenues et gérées par la population; de promouvoir les liens entre le réseau financier rural et le système bancaire éthiopien; et d'améliorer la réglementation et la supervision des IMF, des SCREC et des associations, et notamment leurs mécanismes d'autorégulation.

23. De par sa conception, le programme vise à promouvoir les meilleures pratiques fondées sur des normes saines et des règles prudentielles, aux fins du développement des services financiers ruraux. Il encouragera, entre autres: la mobilisation de l'épargne en vue d'assurer la viabilité financière à long terme des IMF et des SCREC; une gestion efficace, pour maintenir les dépenses de fonctionnement à un niveau optimal et accroître en conséquence la viabilité opérationnelle; des politiques de prix appropriées pour les produits d'épargne et de crédit, et notamment des taux d'intérêt fixés en fonction des conditions du marché pour couvrir la totalité des frais financiers, des dépenses de fonctionnement et des pertes sur prêts; un rayon d'action allant de pair avec une amélioration de la qualité du portefeuille et des services; et le respect de normes prudentielles en matière d'adéquation du capital, de liquidités, de classement des éléments d'actif et des provisionnements des créances irrécouvrables.

24. Bien qu'ayant une vocation sociale, les IMF sont également tenues à une saine gestion financière et à une viabilité financière et opérationnelle à long terme. Sans percevoir des taux d'intérêt prohibitifs sur leurs prêts, les IMF peuvent cependant veiller à ce que leurs dépenses de fonctionnement ne soient entièrement couvertes que lorsque leur volume d'affaires atteint un niveau minimum. En général, une IMF mettra environ quatre ans avant d'atteindre le seuil de rentabilité, même si ses taux correspondent pour l'essentiel à ceux du marché. Une nouvelle agence mettra environ trois ans à parvenir au point d'équilibre. Si la plupart des coûts finiront par être absorbés grâce à l'autofinancement, il restera des dépenses liées à l'expansion des activités qui découleront effectivement de la mobilisation des bénéficiaires et qui revêtiront le caractère de dépenses en capital. L'expérience des donateurs leur a montré la nécessité d'un soutien non remboursable aux fins du développement institutionnel pendant un laps de temps limité. Comme la mission des IMF et des SCREC est centrée sur la réduction de la pauvreté, le programme comprend un appui limité sous forme de dons pour le développement institutionnel.

25. Dans sa conception, le programme prévoit aussi un appui en liquidités aux IMF par le biais d'une participation à leurs fonds propres, le but étant de consolider leur assise financière et de les aider à lever des ressources additionnelles auprès du système bancaire national. La ligne de crédit sera donc assortie d'un taux fixé conformément au coût du capital sur le marché intérieur (8% actuellement) en vue d'encourager la mobilisation de l'épargne. La ligne de crédit sera assujettie à des critères de performance, faisant intervenir, par exemple, l'adéquation du capital et le financement d'au moins 50% du portefeuille de prêts à l'aide de ressources internes (fonds propres plus épargne). De plus, pour encourager les liens entre les IMF et les banques commerciales, le programme reconnaît l'importance d'un cadre réglementaire approprié et d'un mécanisme de supervision, qui contribuent tous deux à l'essor d'un secteur du microfinancement dynamique, performant et stable au moyen du renforcement de la confiance des déposants.

C. Composantes

26. Le programme comprend quatre composantes principales: développement institutionnel au sein des sous-secteurs du microfinancement et des coopératives; amélioration de la réglementation et de la supervision des IMF par le renforcement des moyens institutionnels de la BNE et de l'Association des



institutions éthiopiennes de microfinancement (AIEMF); apport aux IMF et aux SCREC de fonds propres et de crédit; et coordination et gestion du programme.

27. La composante **développement institutionnel** vise principalement à renforcer les capacités des IMF pour qu'elles puissent atteindre efficacement et réellement environ 1,5 million de ménages ruraux pauvres au cours des sept prochaines années, tout en améliorant la qualité du service et le portefeuille de prêts. Pour ce faire, le programme améliorera les compétences du personnel en aidant les IMF dans l'exécution d'un plan de mise en valeur des ressources humaines qui corresponde mieux aux besoins de ce secteur. Se fondant sur les résultats d'une évaluation complète des besoins en formation du personnel, le programme englobera la formation du personnel depuis les agents de terrain jusqu'aux membres du Conseil d'administration, en passant par les directeurs d'agences et le personnel de direction. Outre l'amélioration structurée des compétences, le programme aidera les IMF à établir et moderniser leurs systèmes de comptabilité analytique, d'information et de gestion, de façon à ce qu'elles puissent suivre concrètement les performances et la qualité de leurs portefeuilles de prêts.

28. Le programme accroîtra par ailleurs le pouvoir d'action des ménages bénéficiaires en faisant de leur formation une partie intégrante des fonctions du personnel des agences de terrain, ce qui permettra d'augmenter la confiance des ménages et de renforcer leur sens de la discipline en matière de crédit. L'éducation de la clientèle comprendra des échanges de visites annuelles impliquant environ 14 000 animateurs de centres et de groupes qui se feront mutuellement part de leur expérience au sujet des meilleures pratiques. Cette éducation servira aussi à dispenser une formation aux affaires à environ 40 000 femmes clientes des IMF pendant la durée du programme. En outre, des enquêtes et études de référence approfondies seront menées pour servir de base à l'élaboration et à l'intégration de stratégies participatives, à la diversification des produits financiers, à la mobilisation des bénéficiaires, à l'accroissement de leur autonomie à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes. Le programme incitera les IMF à diversifier leur structure de propriété en offrant des parts à leurs clients afin de renforcer la responsabilisation, la transparence et la bonne gouvernance.

29. Dans le sous-secteur des coopératives, le programme encouragera la création de 3 375 SCREC et de leurs 78 associations, qui représentent environ 235 000 membres et serviront d'intermédiaires financiers indépendants à assise communautaire. À cette fin, le programme soutiendra l'éducation et la formation des clients, et renforcera aussi les moyens institutionnels des bureaux fédéraux et régionaux de promotion des coopératives (BFPC et BRPC). Au moins 15% de tous les membres nouvellement recrutés du personnel des bureaux régionaux seront des femmes, de sorte que les coopératives puissent mieux répondre aux besoins des ménages dirigés par une femme. De plus, au moins 335 SCREC seront créées à l'intention exclusivement de quelque 50 250 femmes. Comme la plupart des agents nouvellement recrutés seront de jeunes diplômés, le programme appuiera les stages intensifs de familiarisation qu'ils devront suivre.

30. **Amélioration de la réglementation et de la supervision des IMF.** Les IMF doivent continuer énergiquement à mobiliser l'épargne et à accéder aux marchés financiers afin d'accroître leurs ressources limitées en vue d'élargir leurs opérations et d'assurer à long terme leur viabilité financière. Par une réglementation judicieuse et une supervision attentive, on rend le secteur du microfinancement dynamique, actif et performant. On renforce aussi la confiance des déposants et on crée les conditions propices au resserrement des liens entre les IMF et les marchés financiers. À l'heure actuelle, la réglementation et la supervision exercées par la BNE présentent des lacunes. Le programme renforcera le cadre de réglementation et de supervision au moyen d'une combinaison judicieuse de processus légaux et autorégulés tenant compte des caractéristiques spéciales du secteur. Il renforcera aussi la Division de supervision du microfinancement de la BNE en formant son personnel, en formulant des procédures de réglementation et de supervision, en élaborant des manuels d'instruction et en mettant en place un mécanisme rationnel de vérification extérieure des comptes qui viendra compléter la fonction de supervision de la banque. Il soutiendra, enfin, les processus



d'autorégulation en renforçant la capacité institutionnelle des AIEMF à établir des repères et des indicateurs de performance fondés sur les meilleures pratiques.

31. **Fonds propres et de crédit.** Les ménages ruraux ont besoin de crédit pour se constituer un fonds de roulement et pour investir dans toute une gamme d'activités agricoles, para-agricoles et extra-agricoles. Il existe en Éthiopie une énorme demande potentielle de crédit émanant d'environ 10 millions de ménages ruraux. Les performances passées des IMF donnent à penser qu'on pourrait facilement toucher 3 à 4 millions de ménages ruraux supplémentaires au cours des prochaines décennies, à condition de pouvoir mettre en place le cadre institutionnel requis. En se fondant sur une évaluation prudente de leurs possibilités réelles de croissance et d'élargissement de leur rayon d'action allant de pair avec la mobilisation de l'épargne et la viabilité opérationnelle et financière, on a estimé que les IMF auraient besoin, pendant la durée du programme, d'au moins 100 millions de USD de liquidités supplémentaires. Conformément à la politique du FIDA en matière de financement rural, le programme apportera 59,5 millions de USD pour combler ce déficit de liquidités par un soutien sous forme de fonds propres (8 millions de USD) et de crédit (51,5 millions de USD), dont 20 millions de USD provenant du système bancaire national. Avec l'appui tacite du gouvernement et de meilleurs bilans, les IMF seraient en mesure d'obtenir un soutien supplémentaire des banques éthiopiennes pour réduire encore davantage ce déficit de liquidités. En outre le programme apportera des fonds sous forme de crédit équivalant à 6,8 millions de USD aux SCREC pour combler un manque de liquidités net d'au moins 10 millions de USD. L'admissibilité à bénéficier de l'appui du programme sera déterminée par des critères de performance, notamment en matière de mobilisation de l'épargne, un plan à moyen terme de développement institutionnel approuvé par le Comité de gestion du programme, une viabilité financière et opérationnelle suffisante, des taux de recouvrement des prêts d'au moins 95%, un ratio d'adéquation du capital de 20% et la vérification annuelle des comptes. La ligne de crédit et l'apport de fonds propres proposés permettront aux IMF et aux SCREC d'accroître de 1 million à 1,5 million de ménages ruraux le nombre de leurs clients d'ici la septième année du programme.

32. **Coordination et gestion du programme.** Le programme soutiendra la création, au sein de la Banque de développement de l'Éthiopie (BDE), d'une unité de coordination et de gestion du programme (UCGP) qui sera chargée de coordonner les activités relevant du programme, d'en contrôler l'efficacité, y compris pour ce qui est d'évaluer leur impact, et de gérer la ligne de crédit et l'apport de fonds propres, outre la coordination du développement institutionnel au sein du secteur du microfinancement. L'UCGP sera dirigée par un directeur national du programme, qui relèvera directement du directeur général de la BDE.

D. Coûts et financement du programme

33. Le coût du programme, y compris les provisions pour aléas d'exécution et pour aléas financiers, est estimé à 771 millions de ETB, équivalant à 88,7 millions de USD. Les coûts afférents au développement institutionnel représentent 19% des coûts de base. Les fonds propres et les fonds sous forme de crédit en représentent 78%. Le FIDA apportera 25,7 millions de USD, soit 29% du coût du programme, destinés principalement au développement institutionnel et à l'apport de fonds propres et de crédit. La Banque africaine de développement (BAfD) a accepté en principe de cofinancer le programme, au moins à hauteur de la contribution du FIDA. Montrant clairement qu'il est bien décidé à soutenir les initiatives de lutte contre la pauvreté rurale proposées dans le programme, le gouvernement a cependant demandé à la BAfD de porter son cofinancement à 37,5 millions de USD pour réduire le déficit de liquidités et pouvoir atteindre ainsi un plus grand nombre de ménages ruraux. La BDE et les banques commerciales du pays ont accepté d'apporter de leur côté au moins 20,2 millions de USD destinés aux fonds propres et à la ligne de crédit. La contribution directe du gouvernement au programme sera de 4,5 millions de USD, y compris sous forme d'exonération de taxes.

34. En principe, un certain nombre de donateurs bilatéraux, à savoir le Department for International development international (DFID) (Royaume-Uni), l'USAID et l'Irish Aid ont accepté de compléter le programme par un cofinancement sous forme d'aide non remboursable en cours d'exécution, tandis que l'Union européenne et le PNUD entrevoient la possibilité d'une collaboration et d'une coordination. Tous conviennent que le programme offre une occasion unique de renforcer la synergie et d'harmoniser les différentes approches des donateurs pour parvenir à une utilisation efficace des ressources et assurer la cohérence des stratégies et politiques nationales. On trouvera aux tableaux 1 et 2, respectivement, un état récapitulatif des coûts du programme et de leur financement.

TABLEAU 1 - RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROGRAMME^a
(en milliers de USD)

Composante	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base totaux
A. Développement institutionnel					
Institutions de microfinancement	6 233,0	2 448,7	8 681,7	28	10
Bureaux fédéraux et régionaux de promotion des coopératives	3 846,4	1 900,3	5 746,7	33	7
Coopératives rurales d'épargne et de crédit	1 690,8	250,1	1 940,9	13	2
Total partiel: Développement institutionnel	11 770,1	4 599,2	16 369,3	28	19
B. Amélioration de la réglementation et de la supervision des IMF					
Banque nationale d'Éthiopie	141,3	911,6	1 052,8	87	1
Association des institutions éthiopiennes de microfinancement	232,4	74,5	306,9	24	-
Total partiel: Amélioration de la réglementation et de la supervision des IMF	373,7	986,1	1 359,8	73	2
C. Fonds propres et de crédit					
1. Fonds propres des IMF	8 000,0	-	8 000,0	-	9
2. Crédit					
IMF	51 500,0	-	51 500,0	-	60
SCREC	6 800,0	-	6 800,0	-	8
Total partiel: Crédit	58 300,0	-	58 300,0	-	68
Sous-total: Fonds propres et de crédit	66 300,0	-	66 300,0	-	78
D. Coordination et gestion du programme	555,3	581,4	1 136,7	51	1
Coûts de base totaux	78 999,1	6 166,7	85 165,8	7,0	100
Provisions pour aléas d'exécution	1 195,7	509,7	1 705,4	30,0	2
Provisions pour aléas financiers	1 359,0	497,7	1 856,8	27,0	2
Coût total du programme	81 553,8	7 174,1	88 727,9	8,0	104

a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

TABEAU 2 - PLAN DE FINANCEMENT^a
(en milliers de USD)

Composante	FIDA		BAfD		BDE/Banques comm.		Gouvernement		Taxes				Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	IMF		Gouvernement		Montant	%			
									Montant	%	Montant	%					
A. Développement institutionnel																	
Institutions de microfinancement	3 814,7	37,0	5 722,0	55,5	-	-	-	-	780,8	7,6	-0,0	-0,0	10 317,5	11,6	2 842,1	6 694,6	780,8
Bureaux fédéraux et régionaux de promotion des coopératives	1 180,2	17,2	1 726,7	25,2	-	-	2 792,1	41,6	-	-	1 089,9	16,1	6 788,9	7,7	2 194,6	3 504,4	1 089,9
Coopératives rurales d'épargne et de crédit	857,4	35,8	1 286,1	53,6	-	-	-	-	-	-	253,8	10,6	2 397,4	2,7	309,1	1 834,5	253,8
Total partiel, Développement institutionnel	5 852,3	29,9	8 734,8	44,6	-	-	2 792,1	14,6	780,8	4,0	1 343,6	6,9	19 503,7	22,0	5 345,8	12 033,5	2 124,4
B. Amélioration de la réglementation et de la supervision des IMF																	
Banque nationale d'Éthiopie	455,4	37,2	668,8	54,7	-	-	-	-	-	-	98,5	8,1	1 222,7	1,4	1 061,1	63,1	98,5
Association des institutions éthiopiennes de microfinancement	122,6	33,8	176,8	48,8	-	-	-	-	63,2	17,4	-0,0	-0,0	362,7	0,4	86,9	212,6	63,2
Total partiel, Amélioration de la réglementation et de la supervision des IMF	578,0	36,5	845,6	53,3	-	-	-	-	63,2	4,0	98,5	6,2	1 585,3	1,8	1 148,0	275,6	161,7
C. Fonds propres et de crédit																	
1. Fonds propres pour les IMF	2 000,0	25,0	2 000,0	25,0	4 000,0	50,0	-	-	-	-	-	-	8 000,0	9,0	-	8 000,0	-
2. Crédit																	
IMF	13 500,0	26,2	22 000,0	42,7	16 000,0	31,1	-	-	-	-	-	-	51 500,0	58,0	-	51 500,0	-
SCREC	3 400,0	50,0	3 400,0	50,0	-	-	-	-	-	-	-	-	6 800,0	7,7	-	6 800,0	-
Total partiel, Crédit	16 900,0	29,0	25 400,0	43,6	16 000,0	27,4	-	-	-	-	-	-	58 300,0	65,7	-	58 300,0	-
Total partiel, Fonds propres et fonds de crédit	18 900,0	28,5	27 400,0	41,3	20 000,0	30,2	-	-	-	-	-	-	66 300,0	74,7	-	66 300,0	-
D. Coordination et gestion du programme	356,7	26,6	520,8	38,8	235,5	17,6	-	-	-	-	225,9	16,9	1 338,9	1,5	680,3	432,7	225,9
Total des décaissements	25 687,1	28,9	37 501,2	42,2	20 235,5	22,8	2 792,1	3,1	844,0	1,0	1 668,0	1,9	88 727,9	100,0	7 174,1	79 041,8	2 512,0

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.



E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

35. **La passation des marchés** portant sur des biens et services devant être financés à l'aide du produit du prêt du FIDA obéira aux directives du FIDA en la matière. Chacun des plans de travail et budgets annuels approuvés comprendra un plan et un calendrier détaillé de passation des marchés. Les marchés relatifs à l'achat de biens d'une valeur estimée à 250 000 USD ou plus² seront attribués à l'issue de procédures à la concurrence internationale, tandis que ceux dont la valeur est estimée à moins de 250 000 USD seront attribués par voie d'appel à la concurrence locale. La description des tâches, les qualifications et les conditions d'emploi applicables à toute l'assistance technique feront l'objet d'un examen préalable conformément aux directives de l'institution coopérante.

36. **Décaissements.** Le produit du prêt sera décaissé sur une période de huit ans. Pour faire en sorte que les fonds nécessaires au financement de la part des dépenses admissibles imputable au FIDA soient disponibles au moment opportun, ce qui est capital pour l'exécution en temps voulu du programme, on ouvrira auprès de la BNE un compte spécial, libellé en dollars des États-Unis, au nom du programme. Ce compte servira à couvrir les besoins de liquidités des BFPC, des BRPC, de la BNE, des IMF, de l'AIEMF et de l'UCGP, et à financer les apports de fonds propres et les lignes de crédit. Dès l'entrée en vigueur de l'accord de prêt du FIDA, un premier montant global de 2 millions de USD équivalant à la part des dépenses estimatives du programme pour six mois incombant au FIDA sera prélevé du compte de prêt et versé sous forme d'avance sur le compte spécial. Ce dernier sera réapprovisionné régulièrement conformément aux procédures de décaissement des institutions coopérantes et aux dispositions de l'accord de prêt.

37. Les demandes de retrait de fonds du compte de prêt du FIDA seront établies et présentées par l'UCGP conformément aux procédures de décaissement de l'institution coopérante. D'ordinaire, les décaissements seront faits sur présentation de justificatifs complets. Toutefois, des états certifiés de dépenses pourront être utilisés pour les demandes de retrait conformément aux procédures de l'institution coopérante. La documentation accompagnant les états de dépenses sera conservée par chaque organisme d'exécution en un point central aux fins d'examen lors de la vérification annuelle des comptes du programme et par une mission de supervision sur place.

38. **Comptabilité et vérification des comptes.** Chacun des organismes d'exécution du programme a la charge de sa comptabilité et doit tenir des comptes distincts pour les dépenses du programme. La BNE, la BDE, l'AIEMF, les banques commerciales et les IMF sont tenues par la loi de soumettre leurs comptes à une vérification externe. Grâce à l'appui du programme destiné à l'amélioration de leurs systèmes de comptabilité et de gestion financière, elles pourront établir leurs états financiers en temps voulu pour qu'ils fassent l'objet d'une vérification externe, laquelle devrait être achevée dans les six mois suivant la clôture de l'exercice financier. De même, l'appui du programme devrait permettre aux bureaux fédéraux et régionaux de promotion des coopératives de tenir des comptes et de les présenter en temps voulu à la Société éthiopienne d'audit. L'UCGP soumettra des comptes annuels vérifiés au FIDA et à son institution coopérante six mois au plus tard après la clôture de l'exercice financier. Le rapport d'audit contiendra des avis distincts sur l'utilisation du compte spécial et les états de dépenses certifiés.

F. Organisation et gestion

39. Les principaux organismes d'exécution du programme seront les IMF, la BDE, les AIEMF, la BNE, les bureaux fédéraux et régionaux de promotion des coopératives, les SCREC et leurs associations. Pour assurer une meilleure coordination, le gouvernement mettra sur pied un Comité de pilotage de la politique nationale rurale et de microfinancement qui sera présidé par le Vice-Gouverneur. La BNE coordonnera, examinera et approuvera les mesures à prendre pour

² Banque mondiale, Country Procurement Assessment Report for Ethiopia, août 1998.



remédier aux problèmes de politique générale qui se feront jour, en vue de faciliter la fourniture efficace de services financiers performants aux ruraux pauvres.

40. En outre, la BDE mettra en place un comité de gestion du programme qui guidera l'UCGP dans les aspects opérationnels du programme, sous la présidence du directeur général de la BDE et avec une représentation appropriée des principales parties prenantes. La BDE établira une UCGP qui sera chargée de formuler les procédures de rétrocession du crédit aux IMF et aux associations/SCREC; de définir et de mettre en place des systèmes de collecte de données et d'information pour suivre l'utilisation faite en bout de chaîne des fonds destinés à l'apport de crédit et de fonds propres; d'assurer la liaison et la coordination avec les banques commerciales en vue de mobiliser des ressources sur le marché intérieur; d'examiner les plans de développement institutionnel des IMF; de contrôler leurs performances et de s'acquitter des activités de suivi appropriées; de coordonner le développement institutionnel des IMF en consultation avec l'AIEMF; de recruter les prestataires de services; d'assurer la coordination avec la BNE, les BFPC et les BRPC en vue d'assurer l'exécution en temps voulu du programme; de rester en contact étroit avec les cobailleurs de fonds; et de coordonner l'établissement des plans de travail et budgets annuels selon une démarche participative.

G. Justification économique

41. Étant donné que l'agriculture reste l'épine dorsale de l'économie éthiopienne, on s'attend à ce que la fourniture de services financiers ait un impact appréciable sur la mise en valeur du potentiel de production, largement sous-exploité, des régions rurales. L'analyse financière d'un échantillon typique d'investissements dans des activités agricoles, para-agricoles et extra-agricoles fait apparaître un taux de rentabilité assez élevé des investissements dans la production végétale, les animaux de trait, l'embouche du bétail, l'apiculture, la couture et le petit commerce. L'appui apporté dans le cadre du programme portera sur au moins 100 enquêtes de référence au niveau des agences de terrain, dont l'objet sera de fournir des données essentielles pour mesurer et évaluer, entre autres, l'impact des investissements sur les revenus des ménages bénéficiaires.

H. Risques

42. Les marchés agricoles de l'Éthiopie sont pour la plupart sous-développés, ce qui entraîne notamment d'importantes fluctuations des prix. Les risques imputables au marché ont une influence néfaste sur la rentabilité des petites exploitations les années où la production est excédentaire, même si le taux de rentabilité des investissements sur un cycle de trois à cinq ans reste généralement positif. Les IMF incitent leurs clients à n'investir que dans des activités viables et rentables. Elles ont aussi l'intention, dans le cadre de leur stratégie de gestion des risques, d'encourager les ménages à investir dans une pluralité d'activités en combinant la culture, les activités hors exploitation et les activités non agricoles compte tenu des possibilités offertes par le marché. Au titre de l'un des modules de formation du personnel des IMF au niveau des agences de terrain, le programme appuiera une analyse de la rentabilité des activités rurales et l'éducation des clients dans le choix des activités susceptibles d'être couronnées de succès. Le taux de recouvrement élevé des prêts des IMF peut servir implicitement d'indicateur de substitution d'une bonne gestion des risques par les IMF dans leurs activités de prêt. Pour minimiser les risques et augmenter la rentabilité de la petite agriculture, le gouvernement a continué de réaliser des investissements complémentaires dans le développement des infrastructures rurales, la recherche agricole, l'établissement d'un système d'information sur les marchés agricoles, la remise en état et le développement des petits ouvrages d'irrigation détenus et gérés par les exploitants, etc. Le risque de voir apparaître une "culture du crédit" suite à des ingérences politiques est minime, étant donné la volonté de passer à une économie de marché libéralisée s'appuyant sur la délégation des pouvoirs et de responsabilités aux administrations régionales décentralisées. Le programme soutiendra cependant la sensibilisation des clients afin de leur inculquer un sens aigu de la discipline en matière de crédit, ce qui réduira les effets défavorables que seraient susceptibles d'avoir les ingérences politiques.

I. Impact sur l'environnement

43. Dans l'ensemble, l'impact du programme sur l'environnement sera neutre ou positif en raison de l'absorption et de l'adoption rapides de techniques améliorées de production agricole et animale qui permettra un meilleur accès des ménages ruraux pauvres à des services financiers fiables.

J. Aspects novateurs

44. Le programme proposé est conforme à la stratégie du FIDA pour l'Éthiopie. Dans ce cadre stratégique, il permettra l'établissement de liens entre les intermédiaires financiers ruraux et le secteur bancaire commercial, en vue de réorienter une plus grande part de l'épargne intérieure vers la couverture du déficit de liquidités du secteur rural. Il aura donc pour caractéristique importante de mobiliser des fonds destinés à l'octroi de crédit auprès du secteur bancaire national. L'accès des IMF et des SCREC à la ligne de crédit sera directement lié à la mobilisation de l'épargne, de manière à permettre de promouvoir la viabilité financière à long terme et d'assurer l'accès continu des ruraux pauvres aux services financiers, même lorsque la période d'exécution du projet sera terminée. Une autre caractéristique importante réside dans l'établissement d'un "fonds renouvelable" qui servira à soutenir l'extension de l'intermédiation financière après la fin du programme, particulièrement dans les zones mal desservies. Pour élargir la base des systèmes financiers ruraux et offrir des possibilités de choix aux ménages ruraux, le programme encouragera, au moyen d'enquêtes de référence et d'études de marché, la mise au point de produits financiers novateurs mieux adaptés aux besoins et aux priorités de ces ménages. Le programme offrira aussi une occasion unique d'une concertation continue avec les parties prenantes, en vue de résoudre les problèmes de politique générale qui pourraient surgir en matière de financement en milieu rural.

TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

45. Un accord de prêt entre la République fédérale démocratique d'Éthiopie et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

46. La République fédérale démocratique d'Éthiopie est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

47. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.



QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

48. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République fédérale démocratique d'Éthiopie un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à vingt millions cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (20 150 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} décembre 2041 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Lennart Båge



RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ

(Négociations de prêt conclues le 21 novembre 2001)

1. Le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie (le Gouvernement) et la Banque de développement de l'Éthiopie (BDE) concluent un accord subsidiaire principal concernant les responsabilités de la BDE en tant qu'agent principal du programme. Le Gouvernement soumet avant sa signature l'accord subsidiaire au FIDA pour observations et approbation.
2. Outre ses responsabilités en tant qu'agent principal du programme, la BDE s'acquitte de la composante du programme concernant les prises de participation et le crédit, aussi bien directement qu'indirectement par l'intermédiaire de banques commerciales participantes et d'institutions financières rurales (institutions de microfinancement (IMF), sociétés coopératives rurales d'épargne et de crédit (SCREC) et regroupements de sociétés coopératives rurales d'épargne et de crédit). À cette fin, le Gouvernement met à disposition de la BDE une partie du prêt du FIDA, aux conditions fixées dans l'accord de prêt. La BDE conclue un accord subsidiaire avec chaque banque commerciale et institution financière rurale remplissant les conditions requises pour participer au programme.
3. a) Chaque demande de retrait au titre du prêt accordé par le FIDA présentée par le Gouvernement est réputée être une demande de retrait par l'agent principal du programme sur le compte de prêt du FIDA et le crédit de la BAfD et, dans toute la mesure du possible, dans une proportion de 2:3 ou dans toute autre proportion convenue entre le FIDA et la BAfD.
b) Nonobstant le caractère général de ce qui précède, et sans préjudice des voies de recours du FIDA prévues par l'accord de prêt, les retraits sont effectués exclusivement sur le compte de prêt du FIDA tant que le crédit de la BAfD n'est pas entré en vigueur. Par la suite, ils sont calculés de façon à rétablir le ratio mentionné à l'alinéa a) ci-dessus.
4. La BDE crée un fonds de couverture des risques sur lequel elle dépose la différence entre le taux prêteur qu'elle applique aux crédits accordés aux institutions financières rurales et le coût de ses emprunts auprès du Gouvernement, majoré d'un pourcentage prévu dans l'accord de prêt subsidiaire. Ces ressources servent à couvrir à concurrence de 50% les pertes effectivement encourues par les banques commerciales participantes au titre de la composante "crédit" du programme.
5. La BDE crée un fonds renouvelable sur lequel sont versés les revenus nets des crédits accordés aux bénéficiaires du programme financés (directement ou indirectement) par le prêt. Elle utilise ce fonds pour financer l'octroi de nouveaux crédits en faveur du groupe cible conformément à l'accord de prêt, au moins jusqu'à la date indiquée dans l'accord subsidiaire avec la banque commerciale ou l'institution financière rurale concernée ou, si aucune date n'est fixée dans ledit accord, jusqu'à ce que tous les paiements au titre du service du prêt aient été effectués. Aux fins du présent paragraphe, l'expression "revenus nets" s'entend de tous les remboursements en principal et en intérêts, déduction faite d'un montant raisonnable destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement et autres dépenses.
6. Le Gouvernement veille à ce que le Bureau fédéral de promotion des coopératives et les bureaux régionaux participants de promotion des coopératives recrutent le personnel supplémentaire nécessaire pour la promotion et la constitution de sociétés coopératives rurales d'épargne et de crédit et de regroupements de telles sociétés coopératives, conformément aux plans de travail et budgets annuels.



7. Le Gouvernement s'assure que l'agent principal du programme dispose de capitaux suffisants pour s'acquitter de ses obligations au titre du programme et, dans le cas contraire, s'engage à fournir les capitaux nécessaires pour maintenir le ratio d'endettement stipulé de l'agent principal.
8. Le 31 décembre 2002 au plus tard, l'unité de coordination du programme a mis en place le système de suivi et d'évaluation du programme.
9. La BDE crée en son sein, au plus tard le 31 décembre 2002, une division chargée de la supervision du microfinancement qu'elle dotera d'un personnel acceptable pour le FIDA.
10. Le 30 juin 2003 au plus tard, l'agent principal du programme établit et prépare les procédures opérationnelles, acceptables pour le FIDA, concernant le fonds de couverture des risques et le fonds renouvelable mentionnés aux paragraphes 4 et 5 ci-dessus.
11. Les femmes représentent au moins 15% du personnel recruté par les bureaux régionaux de promotion des coopératives au titre de la sous-composante bureaux fédéral et régionaux de promotion des coopératives de la composante développement institutionnel.
12. Chaque institution de microfinancement prépare des rapports trimestriels de réalisation portant, notamment, sur la mise en œuvre de ses plans de développement institutionnel et commercial, qu'elle soumet à l'agent principal du programme.
13. Le 30 juin 2002 au plus tard, le Gouvernement publie toutes les directives ou dispositions réglementaires nécessaires pour exempter les institutions de microfinancement de l'impôt sur les bénéfices au titre de la Proclamation n° 40/1996, et fournit au FIDA des preuves acceptables de ces exemptions.
14. L'agent principal du programme et toutes les parties au programme assurent le personnel essentiel du programme contre les risques de maladie et d'accident, dans une mesure compatible avec une bonne pratique commerciale.
15. Afin de renforcer la capacité institutionnelle à long terme en matière de gestion financière et comptable du sous-secteur financier de l'économie nationale, le Gouvernement s'engage à autoriser des cabinets comptables de réputation internationale à opérer sur son territoire.
16. Le programme cherche en priorité à renforcer les compétences des clientes des institutions de microfinancement en matière de gestion des microentreprises. De plus, étant donné que 15 à 20% des ménages ruraux sont *de jure* dirigés par une femme, il les aide à surmonter le principal obstacle auquel elles ont à faire face, à savoir le manque d'accès aux capitaux.
17. Le 30 juin 2003 au plus tard, la BDE examine et détermine pour les institutions de microfinancement les normes en matière de coefficients de capital et d'endettement, de bénéfices et de provisions pour pertes au titre des prêts, conformément à ses règles prudentielles.
18. Le 30 juin 2003 au plus tard, la BDE soumet au FIDA pour examen et commentaires le manuel qu'elle a préparé sur la supervision sur place et à distance des institutions de microfinancement.
19. Le 30 juin 2003 au plus tard, les bureaux régionaux de promotion des coopératives participant au programme élaborent et appliquent toutes dispositions nécessaires en vertu de la Proclamation no 147/98 concernant les statuts des coopératives en ce qui concerne la gestion des sociétés coopératives rurales d'épargne et de crédit des groupements de ces sociétés coopératives et les présentent au FIDA pour examen et observations.



20. Le Gouvernement et le FIDA (au nom du Gouvernement) s'efforcent de mobiliser des dons pour contribuer au financement du programme à des conditions fixées dans les éventuels accords entre le Gouvernement et le(s) donateur(s). En aucun cas les mesures prises par le FIDA dans ce contexte ne sont réputées être des mesures prises par le FIDA agissant en tant qu'agent du Gouvernement afin de faciliter la mobilisation de tels dons. Au cas où le Gouvernement, ou le FIDA agissant au nom du Gouvernement, se révèle dans l'incapacité d'obtenir de tels dons, il est expressément convenu que la contribution du FIDA au financement du programme ne peut dépasser le montant fixé dans l'accord de prêt, et que l'absence d'un tel financement additionnel n'est pas considéré comme un non-respect de l'accord de prêt par le FIDA.

21. Le droit du Gouvernement de demander l'autorisation d'effectuer un retrait au titre du prêt peut également être suspendu dans les cas suivants:

- a) Le droit du Gouvernement d'effectuer un retrait sur le crédit accordé par la BAfD est suspendu ou annulé, ou il y a été mis fin, en totalité ou en partie, ou le crédit de la BAfD est devenu exigible et payable avant l'échéance convenue; ou il s'est produit un événement qui, par préavis ou caducité, pourrait entraîner des effets identiques à ceux qui précèdent.
- b) Une autorité compétente a engagé des mesures visant à mettre fin à l'activité de l'agent principal du programme ou à la suspendre, ou des mesures ont été prises en vue de répartir les éventuels actifs de l'agent principal entre ses créanciers.

22. Les conditions de décaissement du prêt sont les suivantes:

- a) le premier programme de travail et budget annuel a été présenté au FIDA, qui l'a approuvé;
- b) aucun retrait n'est effectué pour des dépenses au titre de la sous-composante prise de participation et crédit concernant une banque commerciale participante ou une institution financière rurale tant que l'agent principal du programme et la banque ou l'institution concernée n'ont pas conclu un accord subsidiaire; que la banque ou l'institution de microfinancement concernée et le Gouvernement n'ont pas adopté les mesures statutaires, administratives ou autres nécessaires pour autoriser ou ratifier la signature et l'exécution dudit accord; et que l'ensemble des conditions préalables à l'entrée en vigueur dudit accord n'ont pas été remplies; et
- c) aucun retrait n'est effectué au titre des dépenses engagées dans le cadre de la sous-composante "bureaux fédéral et régionaux de promotion des coopératives" de la composante "développement institutionnel" tant que:
 - i) le Bureau fédéral de promotion des coopératives n'a pas mis en place le comité de coordination du programme et l'unité de gestion et de coordination du programme dans des conditions acceptables pour le FIDA; et
 - ii) le bureau régional de promotion des coopératives concerné n'a pas créé son unité de gestion et de coordination du programme.

23. Les conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt sont les suivantes:

- a) l'Unité de coordination et de gestion du programme a été créée, conformément au mandat approuvé par le FIDA, et le directeur national de programme, le spécialiste en gestion



ANNEXE

- financière et le responsable du suivi et de l'évaluation, possédant tous des qualifications et une expérience satisfaisantes pour le FIDA, ont été nommés par l'agent principal du programme;
- b) le Comité de gestion du programme, dont le mandat a été approuvé par le FIDA, a été institué;
 - c) le Comité directeur national de la politique en matière de financement et de microfinancement rural a été mis en place, avec un mandat approuvé par le FIDA;
 - d) le Gouvernement a ouvert le compte spécial;
 - e) l'accord de prêt a été dûment signé et la signature et l'exécution dudit accord par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes;
 - f) la version provisoire de l'accord subsidiaire principal a été approuvée par le FIDA; copie de l'accord subsidiaire signé, en la forme approuvée et certifiée authentique et complète par un représentant compétent du Gouvernement a été remise au FIDA; les dispositions statutaires, administratives et autres nécessaires à l'autorisation ou la ratification de la signature et de l'exécution dudit accord ont été prises; et l'ensemble des conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord subsidiaire principal (autres que l'entrée en vigueur du prêt) ont été remplies; et
 - g) un avis juridique favorable, délivré par le responsable du Département juridique du Ministère des finances et du développement économique ou par tout autre conseil agréé par le FIDA, et acceptable tant en la forme que sur le fond a été remis par le Gouvernement au FIDA.

APPENDIX I

COUNTRY DATA

ETHIOPIA

Land area (km² thousand) 1997 1/	1 000	GNI per capita (USD) 1999 4/	100
Total population (million) 1999 4/	62.8	Average annual real rate of growth of GNP per capita, 1990-98 2/	2.6
Population density (people per km²) 1998 1/	61	Average annual rate of inflation, 1990-98 2/	8.0
Local currency	Ethiopian Birr (ETB)	Exchange rate: USD 1 =	ETB 8.5
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate) 1980-98 1/	2.7	GDP (USD million) 1999 4/	6 439
Crude birth rate (per 1 000 people) 1998 1/	45	Average annual rate of growth of GDP 1/ 1980-90	1.1 a/
Crude death rate (per 1 000 people) 1998 1/	20	1990-98	4.8
Infant mortality rate (per 1 000 live births) 1998 1/	107	Sectorial distribution of GDP, 1998 1/	
Life expectancy at birth (years) 1998 1/	43	Percentage agriculture	50
Number of rural poor (million) (approximate) 1/	n.a.	Percentage industry	7
Poor as percentage of total rural population 1/	n.a.	Percentage manufacturing	n.a.
Total labour force (million) 1998 1/	26.3	Percentage services	44
Female labour force as percentage of total, 1998 1/	41	Consumption, 1998 1/	
Education		General government consumption (as of GDP)	14
Primary school gross enrolment (percentage of relevant age group) 1997 1/	43 a/	Private consumption (as percentage of GDP)	79
Adult literacy rate (percentage age 15 and above) 1998 3/	36	Gross domestic savings (as percentage of GDP)	6
Nutrition		Balance of Payments (USD million)	
Daily calorie supply per capita, 1997 3/	1 858	Merchandise exports, 1998 1/	568
Prevalence of child malnutrition (height for age; percentage of children under 5) 1992-98 1/	64	Merchandise imports, 1998 1/	1 042
Prevalence of child malnutrition (weight for age; percentage of children under 5) 1992-98 1/	48	Balance of merchandise trade	-474
Health		Current account balances (USD million)	
Health expenditure, total (as percentage of GDP) 1990-98 1/	4.1	before official transfers, 1998 1/	-869
Physicians (per 1 000 people) 1990-98 1/	0.03	after official transfers, 1998 1/	-520
Percentage population without access to safe water 1990-98 3/	75	Foreign direct investment, 1998 1/	4
Percentage population without access to health services 1981-93 3/	45	Government Finance	
Percentage population without access to sanitation 1990-98 3/	81	Overall budget surplus/deficit (including grants) (as percentage of GDP) 1997 1/	n.a.
Agriculture and Food		Total expenditure (percentage of GDP) 1997 1/	n.a.
Food imports as percentage of total merchandise imports 1998 1/	n.a.	Total external debt (USD million) 1998 1/	10 352
Fertilizer consumption (hundreds of grams per hectare of arable land) 1995-97 1/	150	Present value of debt (as percentage of GNP) 1998 1/	135
Food production index (1989-91 = 100) 1996-98 1/	123.7	Total debt service (percentage of exports of goods and services) 1998 1/	11.3
Land Use		Nominal lending rate of banks, 1998 1/	10.5
Arable land as percentage of land area, 1997 1/	9.9	Nominal deposit rate of banks, 1998 1/	6.0
Forest area (km ² thousand) 1995 1/	136		
Forest area as percentage of total land area, 1995 1/	13.6		
Irrigated land as percentage of cropland, 1995-97 1/	1.8		

n.a. not available.

a/ Data are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Report*, 20002/ World Bank, *Atlas*, 20003/ UNDP, *Human Development Report*, 20004/ World Bank, *World Development Indicators database*, 2001

PREVIOUS IFAD LOANS AND GRANTS TO ETHIOPIA

Project Number	Loan/Grant Acronym	Currency	Approved Amount	Percentage Disbursed	Loan/Grant Status	Project Status	Board Approval	Cooperating Institutions
40	L-I--40-ET	SDR	13 900 000	98	Closed	Closed	07 May 1980	World Bank: IDA
131	L-I--131-ET	SDR	10 450 000	100	Closed	Closed	12 September 1983	World Bank: IDA
168	L-I--168-ET	SDR	13 050 000	98	Closed	Closed	02 April 1985	UNOPS
205	L-I--205-ET	SDR	4 500 000	99	Closed	Closed	09 September 1987	World Bank: IDA
342	L-S--37-ET	SDR	5 050 000	37	Effective	Ongoing	02 December 1993	UNOPS
342	L-I--342-ET	SDR	7 550 000	51	Effective	Ongoing	02 December 1993	UNOPS
437	L-S--3-ET	SDR	9 300 000	47	Closed	Closed	03 December 1986	World Bank: IDA
515	L-I--421-ET	SDR	4 600 000	46	Effective	Closed	11 September 1996	World Bank: IDA
1011	L-I--438-ET	SDR	15 650 000	23	Effective	Ongoing	05 December 1996	UNOPS
1082	L-I--480-ET	SDR	13 650 000	6	Effective	Ongoing	10 September 1998	World Bank: IDA



DYNAMIC LOGICAL FRAMEWORK

Narrative Summary	Key Performance Indicators	Means of Verification	Important Assumptions/Risks
<p>Strategic Goal</p> <p>Rural poverty alleviation through a sustained increase in income and assets of poor rural households, resulting from increased agricultural production and productivity, in addition to off-farm and non-farm income-generating activities</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Income indicators <ul style="list-style-type: none"> - Rural per capita income and household expenditure increased - Rural poverty incidence and severity reduced • Production indicators <ul style="list-style-type: none"> - Output levels of agricultural and other products (including total output and marketable surplus) increased • Enterprise indicators <ul style="list-style-type: none"> - Microenterprises in rural areas increased • Gender empowerment <ul style="list-style-type: none"> - Range of options for income-generating activities for women increased • Social capital indicators <ul style="list-style-type: none"> - Capacity and trust among poor rural households to organize themselves into self-help, self-reliant and sustainable grass-roots organizations for mutual benefit and support increased 	<ul style="list-style-type: none"> • National income statistics • Poverty assessment surveys • Programme impact assessment and evaluation studies • Programme monitoring reports 	<ul style="list-style-type: none"> • Political and civil stability is maintained • Macroeconomic stability is maintained • Government commitment to the development of equitable growth in rural areas, and in particular the development of essential and complementary social and rural infrastructure, continue • Appropriate risk management strategies are adopted to sustain the long-term profitability of smallholder agriculture, including the development of agricultural markets • There is successful market liberalization, supported by appropriate policy and legal framework conducive to the growth of a vibrant rural microenterprise sector
<p>Programme Development Objectives</p> <p>Enhanced delivery of efficient and sustained demand-driven financial services responsive to the needs of the rural poor, including smallholder farmers and women, through diversified rural financial systems</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Institutional indicators <ul style="list-style-type: none"> - Number of rural branches/sub-branches of MFIs increased - Number of operating field staff of MFIs, savings and credit officers/field workers, disaggregated by gender, increased - Number of RUSACCOs established and operational - Number of networks of RUSACCOs, namely, unions, established and operational. Range of financial products to rural households increased 	<ul style="list-style-type: none"> • Annual financial statements of MFIs/ RUSACCOs • Programme monitoring reports • MFI statistics published by AEMFI 	<ul style="list-style-type: none"> • Stable financial sector policies are made that are conducive to the growth of sustainable microfinance institutions • The management and regulation of MFIs and RUSACCOs is neither co-opted by special interests nor compromised by government interference
	<ul style="list-style-type: none"> • Outreach indicators <ul style="list-style-type: none"> - Number of rural household clients of MFIs and RUSACCOs - Outstanding loan portfolio of participating MFIs, disaggregated by number of clients, gender, activity, size of loan, investment/working capital finance Annual growth rate: <ul style="list-style-type: none"> - outstanding loan portfolio of RUSACCOs, disaggregated by number of borrowing clients, gender, activity, size of loan, and investment/working capital finance Annual growth rate: <ul style="list-style-type: none"> - savings mobilization by MFIs: outstanding savings amount disaggregated by number of accounts, product type, client group (borrower clients, non-borrower clients) and average savings per individual client - annual growth rate - savings mobilization by RUSACCOs: outstanding savings amount disaggregated by number of accounts, product type, client group (borrower clients, non-borrower clients) and average savings per individual client - annual growth rate. • Range and type of other lines of products (other than loan and savings products) and services 	<ul style="list-style-type: none"> • Cooperative statistics published by the FCPB and RCPBs • Supervision mission reports • Programme impact assessment and evaluation reports 	<ul style="list-style-type: none"> • Donors are committed to a common approach in the development of sustainable and efficient MFIs and RUSACCOs • MFIs and RUSACCOs cover their operational/ financial costs and maintain financial and institutional sustainability over time





Narrative Summary	Key Performance Indicators	Means of Verification	Important Assumptions/Risks
<p>Programme Outputs</p> <p>A. Institutional Development</p> <p>(i) Microfinance institutions</p> <p>(a) Beneficiary mobilization and empowerment</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Beneficiary representation in the ownership of MFIs and policy-making structures of MFIs • Number of clients, by gender, trained in group dynamics, motivation, awareness-building, screening of opportunities and building of new skills • Increase in the proportion of women clients • Increase in the proportion of poorest of the poor clients 	<ul style="list-style-type: none"> • Progress reports from MFIs • Participatory impact assessment survey reports • Supervision mission reports 	<ul style="list-style-type: none"> • There is a commitment from MFIs to improve client empowerment and build links/ partnerships with NGOs for greater beneficiary mobilization and empowerment
<p>(b) MFIs emerge as strong and efficient financial intermediaries in terms of capable, skilled and motivated human resource organization and systems, financial management, customer service and institutional sustainability</p>	<ul style="list-style-type: none"> • A training strategy and implementation plan is prepared, following training needs analysis, and then made operational • Training programmes for all categories of MFI staff (junior, middle and senior management staff and board members), including modules appropriate to their functions, knowledge and skill gaps, are planned and made operational 	<ul style="list-style-type: none"> • Performance reports of MFIs • Progress reports prepared by PCMU • NBE supervision documents • Ratings by AEMFI based on agreed criteria • Supervision mission reports 	<ul style="list-style-type: none"> • Grant support successfully mobilized for capacity-building of MFIs, particularly for technical assistance • MFIs make commitment to adjust the lending rate for operational and financial sustainability
	<ul style="list-style-type: none"> • MFIs prepare medium-term strategic corporate plans, covering institutional and business development, and institute satisfactory systems of annual performance planning and budgets and performance reviews • Accounting systems are improved, and satisfactory management information systems (MIS) are established to help management decisions, planning, controls and loan tracking • Satisfactory internal controls are put in place • External audit of MFIs is completed within six months of the close of the financial year • MFIs comply with guidelines and prudential standards prescribed by NBE • Performance criteria, efficiency ratios and loan portfolio quality conform to the best practices and benchmarks agreed upon by the MFI industry for self-regulation 		
<p>(ii) The FCPB and RCPBs are Strengthened</p>	<ul style="list-style-type: none"> • An international cooperative training expert is seconded to FCPB • Programme management and coordination units are established in FCPB/RCPBs • Additional promotion officers (savings and credit) are recruited during the programme period, with due representation by women • Promotion officers and key associated staff of bureaux received training 	<ul style="list-style-type: none"> • Progress reports of cooperative promotion bureaux • Progress reports prepared by PCMU • Supervision mission reports 	



Narrative Summary	Key Performance Indicators	Means of Verification	Important Assumptions/Risks
<p>C. Credit and Equity Funds</p> <p>(i) Microfinance institutions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Credit funds equivalent to USD 51.5 million, including USD 16 million from the domestic banking system, are provided to MFIs under the programme to bridge the liquidity gap for outreach expansion based on agreed-upon performance criteria • Links are established between MFIs and the commercial banks • DBE and the commercial banks invest USD 8 million, including USD 4 million in matching funds from the domestic banking system, in the equity of MFIs • MFIs able to fill the balance liquidity gap from additional support from domestic banking system or additional lines of credit 	<ul style="list-style-type: none"> • MFIs' outreach to poor rural households expanded from a current estimated 500 000 to 1.4 million by PY 7, an increase of nearly 900 000 households • Annual loan disbursements of MFIs increased from an estimated USD 69 million during the year preceding PY 1 to USD 358 million by PY 7 • The outstanding loan portfolio increased from USD 45 million to USD 228 million • The savings mobilized from clients and non-clients increased from USD 19 million to USD 106 million by PY 7 • Number of commercial banks that have invested in the equity of MFIs • Number of commercial banks providing credit lines to MFIs 	<ul style="list-style-type: none"> • Progress reports from MFIs • Key statistics of MFIs published by AEMFI • Progress reports of PCMU • Supervision mission reports 	<ul style="list-style-type: none"> • The commercial banking system has a strong commitment to rural development and is interested in building linkages with retail financial intermediaries as a business opportunity to transfer part of the excess liquidity to rural areas, based on acceptable performance criteria of MFIs
<p>(ii) RUSACCOs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme credit line of equivalent to USD 6.8 million to supplement their resources for outreach expansion • RUSACCOs are able to leverage additional funds from the commercial banking system based on performance criteria 	<ul style="list-style-type: none"> • RUSACCOs reach an estimated 235 000 poor rural households through credit services in addition to providing access to savings • The estimated outstanding savings and loan portfolio of RUSACCOs amounts to USD 25.7 million and USD 39 million, respectively, by the end of PY7 	<ul style="list-style-type: none"> • Progress reports from cooperative promotion bureaux • Key statistics of cooperative sub-sector published by the FCPB and RCPBs • Progress reports of PCMU • Supervision mission reports 	<ul style="list-style-type: none"> • The management of RUSACCOs is adequately motivated and oriented to observe sound financial management and prudential practices • Effective governance structures exist
<p>D. Programme Coordination and Management</p> <ul style="list-style-type: none"> • A PCMU, with appropriate terms of reference and adequate staff, is established at the DBE 	<ul style="list-style-type: none"> • The PCMU comprises: a programme manager, not below the rank of a head of the department in DBE, with a good track record and experience in the implementation of international lines of credit; a financial controller with sufficient seniority, a good track record and exposure to rural finance; and a monitoring and evaluation (M&E) officer with sufficient seniority, a good track record and experience in institutional MIS and M&E • Operating guidelines and procedures (which are in conformity with programme appraisal and loan documents) produced for management of credit line and coordination of other components • A national rural finance policy steering committee, with agreed terms of reference is established by NBE, with authority to address emerging policy issues in the rural financial sub-sector and to coordinate the implementation of the programme • A programme management committee is established, to guide the implementation of the programme, the coordination of training programmes and the choice of service providers, with agreed terms of reference 	<ul style="list-style-type: none"> • Reports from the Government and DBE • Supervision mission reports 	<ul style="list-style-type: none"> • There is no governmental or political interference in PCMU/DBE in the implementation of the programme that would dilute programme criteria

Narrative Summary	Key Performance Indicators	Means of Verification	Important Assumptions/Risks
Programme components/activities	Programme costs/inputs:	<ul style="list-style-type: none"> • PCMU progress reports • Supervision mission reports 	Contracting of consultants and service providers of training is provided in a timely manner
A. Institutional Development			
(i) Microfinance institutions	USD 10.317 million		
(ii) The FCPB and RCPBs	USD 6.789 million	<ul style="list-style-type: none"> • PCMU progress reports 	<ul style="list-style-type: none"> • The Government and regional governments make budget allocations for counterpart funding and continued commitment
(iii) Establishment of RUSACCOs	USD 2.397 million	<ul style="list-style-type: none"> • Supervision mission reports 	
B. Improved Regulation and Supervision		<ul style="list-style-type: none"> • PCMU progress reports 	
(a) NBE: training, logistic support and enhanced mobility	USD 1.223 million	<ul style="list-style-type: none"> • Supervision mission reports 	
(b) AEMFI: capacity-building for self-regulation	USD 0.363 million	<ul style="list-style-type: none"> • PCMU progress reports • Supervision mission reports 	
C. Credit and Equity Funds		<ul style="list-style-type: none"> • PCMU progress reports 	<ul style="list-style-type: none"> • DBE is able to secure national counterpart funding from the banking system
(i) MFIs: Equity Support Credit Fund	USD 8 million USD 51.5 million	<ul style="list-style-type: none"> • Supervision mission reports 	
(ii) RUSACCOs Credit Fund	USD 6.8 million		
D. Programme Coordination and Management	USD 1 339 million	<ul style="list-style-type: none"> • PCMU progress reports • Supervision mission reports 	



COST AND FINANCING

**Table 1: Expenditure Accounts by Components - Base Costs
(USD '000)**

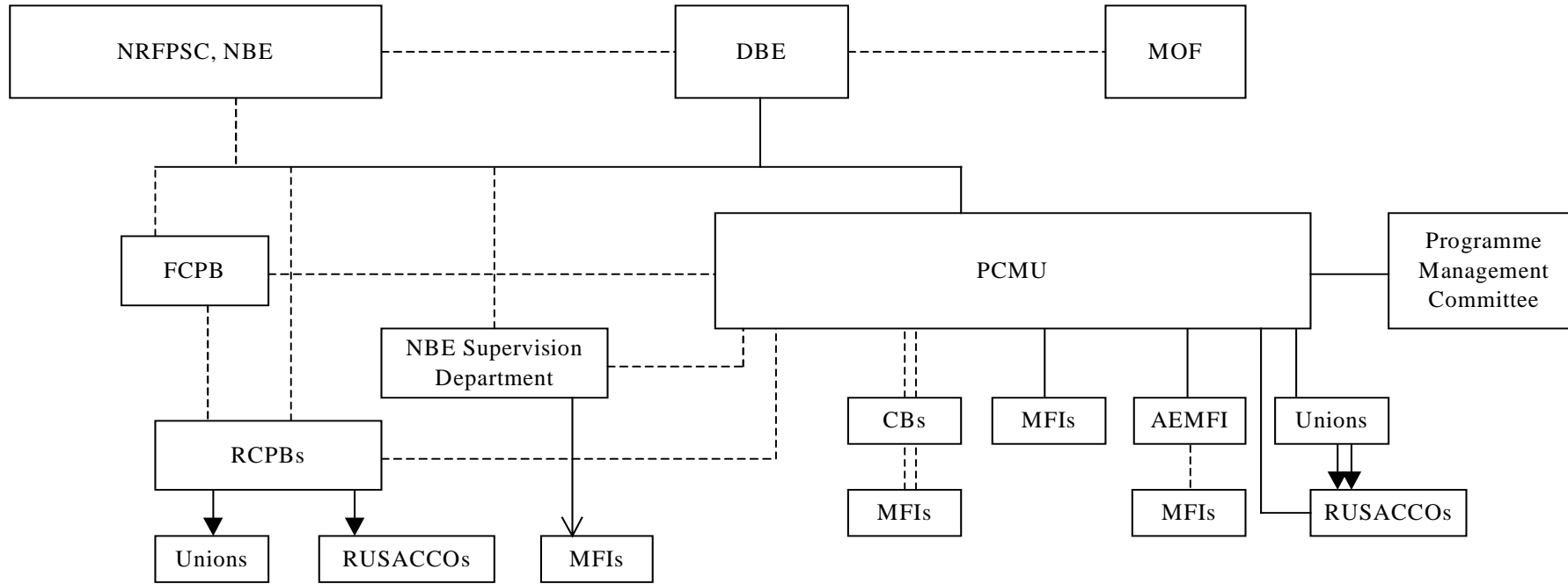
	Institutional Development			Improved Regulation and Supervision		Equity and Credit Funds			Programme Coordination and Management	Total	Physical Contingencies	
	Microfinance Institutions	Federal and Regional Cooperatives Promotion Bureaux	Rural Savings and Credit Cooperatives	National (Central) Bank of Ethiopia	Association of Ethiopian Microfinance Institutions (AEMFI)	Equity for MFIs	Credit				%	Amount
							MFIs	RUSACCOs				
I. Investment Costs												
A. Equipment and goods	482.4	184.5	973.7	15.3	7.6	-	-	-	57.6	1 721.2	10.0	172.1
B. Vehicles	1 689.4	854.4	151.4	150.6	75.3	-	-	-	150.6	3 071.7	10.0	307.2
C. Technical assistance	469.1	564.0	-	153.8	168.0	-	-	-	198.0	1 552.9	2.7	42.7
D. Training												
Staff training	4 463.1	706.5	78.5	733.2	56.0	-	-	-	101.0	6 138.3	10.0	613.8
Beneficiary training	1 282.5	-	737.3	-	-	-	-	-	-	2 019.7	10.0	202.0
Subtotal Training	5 745.6	706.5	815.8	733.2	56.0	-	-	-	101.0	8 158.0	10.0	815.8
E. Studies	295.3	96.0	-	-	-	-	-	-	222.2	613.5	10.0	61.3
F. Credit	-	-	-	-	-	-	51 500.0	6 800.0	-	58 300.0	-	-
G. Equity	-	-	-	-	-	8 000.0	-	-	-	8 000.0	-	-
Total Investment Costs	8 681.7	2 405.4	1 940.9	1 052.8	306.9	8 000.0	51 500.0	6 800.0	694.4	81 382.2	1.7	1 395.6
II. Recurrent Costs												
A. Salaries and allowances	-	2 619.4	-	-	-	-	-	-	125.6	2 745.0	10.0	274.5
B. Operation and maintenance	-	721.9	-	-	-	-	-	-	158.1	880.0	10.0	88.0
C. Other operating costs	-	-	-	-	-	-	-	-	123.5	123.5	10.0	12.4
Total Recurrent Costs	-	3 341.3	-	-	-	-	-	-	407.3	3 748.6	10.0	374.9
Total base costs	8 681.7	5 746.7	1 940.9	1 052.8	306.9	8 000.0	51 500.0	6 800.0	1 136.7	85 165.8	2.1	1 774.0
Physical contingencies	826.4	455.2	194.1	90.3	30.7	-	-	-	108.7	1 705.4	-	-
Price contingencies	809.4	587.0	262.4	79.5	25.1	-	-	-	93.4	1 856.8	8.4	156.6
Total programme costs	10 317.5	6 788.9	2 397.4	1 222.7	362.7	8 000.0	51 500.0	6 800.0	1 338.9	88 727.9	2.1	1 862.0
Taxes	780.8	1 089.9	253.8	98.5	63.2	-	-	-	225.9	2 512.0	8.8	220.4
Foreign exchange	2 842.1	2 194.6	309.1	1 061.1	86.9	-	-	-	680.3	7 174.1	7.7	550.1



**Table 2: Disbursement Accounts by Financiers
(USD '000)**

Disbursement Accounts by Financiers	IFAD	AfDB	DBE/CBs	Government	Taxes		Total
					MFIs	Government	
					Amount	Amount	
A. Equipment and goods	693.8	1 040.7	-	-	93.9	247.1	2 075.6
B. Vehicles	892.5	1 259.4	-	-	736.2	694.9	3 582.9
C. Technical assistance	473.5	710.3	-	-	0.0	0.0	1 183.8
D. Training							
Staff training	3 151.9	4 727.8	-	-	14.0	-0.0	7 893.6
Beneficiary training	983.3	1 475.0	-	-	0.0	-0.0	2 458.3
Subtotal Training	4 135.2	6 202.8	-	-	14.0	-0.0	10 351.9
E. Studies	293.5	440.3	-	-	0.0	0.0	733.8
F. Credit and equity							
Credit	16 900.0	25 400.0	16 000.0	-	-	-	58 300.0
Equity	2 000.0	2 000.0	4 000.0	-	-	-	8 000.0
Subtotal Credit and equity	18 900.0	27 400.0	20 000.0	-	-	-	66 300.0
G. Salaries and allowances	-	-	118.1	2 792.1	-	375.0	3 285.2
H. Operation and maintenance	298.5	447.8	-	-	-	319.9	1 066.2
I. Other operating costs	-	-	117.4	-	-	31.2	148.7
Total	25 687.1	37 501.2	20 235.5	2 792.1	844.0	1 668.0	88 727.9

ORGANIZATIONAL STRUCTURE



10

- Line of Control: Credit/equity funds and institutional development of MFIs
- - - - - Line of Coordination
- > Institutional Development, Supervision and regulation
- - - - - Financial intermediation
- ====> Financial intermediation, support functions and self-regulation
- > Supervision and Regulation

Legend:

- MOF: Ministry of Finance
- NRFPSC: National Rural Finance Policy Steering Committee
- NBE: National Bank of Ethiopia
- PCMU: Programme Coordination and Management Unit
- DBE: Development Bank of Ethiopia
- FCPB: Federal Promotion Co-operative Bureau
- RCPBs: Regional Co-operative Promotion Bureaux
- CBs: Commercial Bank
- MFIs: Microfinance Institutions
- AEMFI: The Association of Ethiopian MFIs
- RUSACCOs: Rural Savings and Credit Cooperatives
- Union: Union of RUSACCOs

